



Maison en usufruit succession

Par **BARBET**, le **21/02/2010** à **10:55**

Bonjour,

Au décès de ma grand mère, il y a 6 ans, mes parents ont légué de suite 1 maison à mon frère et la 2^e maison pour moi mais en usufruit !!! je devais donc attendre leurs décès pour l'avoir.

Je ne trouvais pas normal mais je me suis inclinée, pour eux c'était un petit complément de retraite.

Ils l'ont loué mais depuis 2 ans la locataire ne paye pas régulièrement et ont eu recours au notaire.

Celui-ci a proposé de la vendre pour éviter de travaux éventuels à faire et se débarrasser du locataire et cela sans même m'avertir par courrier.

Le notaire a évalué la maison mais s'il trouve un acheteur qui garde la locataire je perds 20000.00 est-ce bien normal.

Quels sont mes droits et si ils vendent, l'argent revient à qui?

CORDIALEMENT